

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

A.P. N° AP82-DDCSPP-2015-08-031

**ARRÊTÉ RELATIF À LA MODIFICATION DE TITRE D'UNE ASSOCIATION
SPORTIVE LOCALE AGRÉÉE**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;
Vu la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 22 ;
Vu les articles R.121-1 à R.121-6 du code du sport relatifs à l'agrément des associations sportives ;
Vu l'instruction n° 02-104 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs ;
Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination du préfet de Tarn-et-Garonne, M. Jean-Louis Géraud ;
Vu la demande présentée par le président de l'association « REYNIÈS XV » en date du 16 mars 2015 ;
Sur la proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

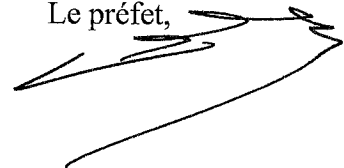
ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté d'agrément en date du 20 janvier 2010 est modifié. L'association « REYNIÈS XV » change de titre et devient l'association « **REYNIÈS CANTON DU TARN ET TESCOU XV** ». Son numéro d'agrément (82-10-612-S) reste inchangé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 12 4 AOÛT 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD